

Ecole Française de Droit à Louvain le 15 juillet 1806 156

à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur

le Directeur de l'Ecole

Monsieur

(Le Comptable à inscrire est
avec les grecs à l'opini

J'ai l'honneur de vous adresser les vingt de mes
questions de l'an 13. j'ai par nombre de cette demande
Si fallait joindre à cet exercice les cent jours qui
suivent le calcul républicain pour arriver jusqu'au
premier janvier 1806, on se fallait ~~les joindre~~

J'ai

en faire un compte particulier, on les joindra
à celui de l'an 1806. n'ayant eu aucun rapport
j'ai pu me suis déterminé à me borner à l'an 13

Simplement, les embarras survenus dans le
affaire de M. Recamier ^{et dont j'avais besoin de papier à l'opini} sont cause
de retard de cet exercice.

J'ai

il se trouvera quel que différence entre le Bordereau
des recettes et dépenses, que j'ai eu l'honneur d'adresser
à votre Excellence, et le Comptable ci joint quant à
l'élève le chapitre premier des dépenses dans le Bordereau
l'élève a 4908 = 54 - dans le Comptable on met que
4878 = 07 - cette variété provient de ce que la somme
sur le traitement pécuniaire de M. Legendre, pour l'an
travaux y avait été suppléé pour toute cette année,

S

mais soit appelle l'étant formellement obligé n'ayant
 fini son admission qu'en premier germin 1797
 je n'ai du Comptes la semaine qui depuis cette époque
 mais anno Jery fille d'un ancien model ~~qui possédait~~
 d'un petit pension de 24 p. par an etant
 morte avant la fin de l'année il en est lucas abatte
 un deminution dans cette partie de dépenses —

Il se trouve de même un differenc dans la
 premier Section du chapitre second de la dépense du borden
 avec cet article du Comptes ~~il qu'on~~ dans le borden
 cette dépense s'élève à 7675 = 49. et dans le Comptes à
 7926 = 40. Cette variéte provient ^{de ce} que dans le borden

~~on comptait le depart de M Dupaty et d'Antoine Congois, et d'Antoine~~
^{47 premier mars}
 etant allé à Rome les 600 fr. de son voyage ne furent payés
 que dans le Comptes de l'an 1806, ce qui porte deminuer encore
 cet article de dépense, mais ~~l'efface~~ les derangement de
 affaire de M Secarin ne mayent pas permis de Commenter
 ces droit sur les sommes acquittés de son ordre pour l'exercice
 de l'an 93 et parties du remboursement de qui ne sont dans
 cet article n'avaient pas été compris dans les dépenses indiqués
 dans le borden, et s'élèvent suivant son reçu et celui
 de M Lavaggi son correspondant à Rome à 1936 = 44 ou
 352 = 09 ce qui porte cette Section à 7926 = 60 = ~~total~~
 dépenses et réduit le restant en Caisse à deux francs
 quatorze centimes ou ~~la~~ 45 dragocentis —
 j'ai l'honneur d'être
 J.